



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation et son affichage : 15 SEPTEMBRE 2010

Le CONSEIL MUNICIPAL de RESSONS-SUR-MATZ s'est réuni le vingt et un septembre deux mil dix à la MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ, en la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire de ladite COMMUNE.

Etaients présents : **Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire,  
Monsieur Jean-Claude THIBAUT, Adjoint,  
Monsieur Claude LEFEBVRE, Adjoint,  
Monsieur Alain FRIZON, Adjoint,  
Monsieur Jacques DEMONT, Adjoint,  
Monsieur Daniel DELRANC, Conseiller,  
Monsieur Christian HEDUY, Conseiller,  
Madame Béatrice LECOMTE, Conseillère,  
Madame Marianne BLANCHARD, Conseillère,  
Madame Françoise LANCELEUR, Conseillère,  
Monsieur Daniel WAWRZYNKOWSKI, Conseiller,  
Monsieur Jean-Luc FOURET, Conseiller,  
Monsieur Sébastien JULLIEN, Conseiller.**

Etaients absents : **Monsieur Alain RUMEAU, Conseiller,  
Monsieur Bernard GROSEIL, Conseiller.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Claude THIBAUT.**

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juin 2010, adressé à chaque membre,
- 2) Plan Local d'Urbanisme – délibération complémentaire sur la prescription,
- 3) Programmation 2011 des demandes de subvention au Conseil Général de l'Oise et demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement,
- 4) Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement,
- 5) O.P.A.C. – opération « Le Clos des Mailles » :
  - avenant au compromis de vente du terrain,
  - avenant à la convention de groupement de commandes,
  - désignation des membres de la Commission Consultative d'Achats de Travaux,
- 6) Location de la maison située 126 rue de Belloy,
- 7) Zone de loisirs et terrain de pétanque – résultats de l'appel d'offres,
- 8) Délibération du 1er juin 2010 modifiée pour le déclassement des parcelles vendues à SODEARIF,
- 9) Questions diverses :
  - a. Convention de fourrière avec la S.P.A. pour l'année 2011,
  - b. Courrier de Monsieur et Madame PELET sur l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée B2394,
  - c. Subvention pour l'association « Paye ton Son »,
  - d. Courrier de Madame Karine BOURGEOIS du Café de la Gare,
  - e. Remerciements de Madame Martine VOS, professeur des écoles.

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2010**

Chaque membre reçoit en même temps que la convocation, le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, ce qui permet de passer immédiatement au vote.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2010 n'amène aucun commentaire particulier et est adopté à l'unanimité.

### **2) Plan Local d'Urbanisme – délibération complémentaire sur la prescription**

Par son courrier du 30 juillet 2010, le cabinet de conseils en urbanisme « URBA SERVICE », nous informe que la délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 15 décembre 2008 est insuffisante en matière d'objectifs précis dans le cadre de l'élaboration du projet de P.L.U.

Il est nécessaire de délibérer sur un complément d'objectifs à fixer afin de purger sans délai le vice décelé et de ne pas exposer le projet à de graves risques contentieux.

Cette nouvelle délibération, après approbation à l'unanimité du Conseil Municipal, est la suivante :

*VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n° 2000-1208 du 13 décembre 2000,  
VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n° 2003-590 du 2 juillet 2003,  
VU le décret du 27 mars 2001, modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme,*

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et L 300-2,  
VU la délibération en date du 15 décembre 2008 prescrivant l'élaboration d'un PLU et fixant les modalités de la concertation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préciser les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre du futur document d'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

#### **DECIDE**

De rappeler les objectifs poursuivis pendant l'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME et notamment :

- La maîtrise du développement démographique communal,
- La gestion des équipements et des réseaux publics par un développement urbain programmé à court, moyen et long terme,
- La lutte contre l'étalement urbain par une densification de la trame bâtie, et le comblement des dents creuses,
- La recherche de secteurs de développement pertinents au regard de la forme urbaine du bourg, des contraintes naturelles et artificielles,
- La protection des ressources agricoles du Plateau Picard,
- La protection du patrimoine naturel en particulier du bois de RICQUEBOURG et de ses lisières reconnu au titre de ZNIEFF ou encore la prise en compte de la spécificité du fond de la vallée du Matz,
- La diversification de l'offre en logements par la création de logements intermédiaires,
- La programmation du développement économique intercommunautaire,
- La gestion de la plateforme autoroutière,
- La gestion des risques naturels (ruissellements, remontées de nappe, inondations...) au sein des vallons de la vallée du Matz,
- La prise en compte des risques technologiques majeurs et la protection des biens et des personnes,
- De notifier la présente délibération aux personnes publiques visées à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme.

#### **DIT**

Qu'un exemplaire de la délibération sera transmis au Sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne.

### **3) Programmation 2011 des demandes de subvention au Conseil Général de l'Oise et demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement**

Demandes de subvention au Conseil Général de l'Oise :

<b>N°</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
1	Création de la voirie primaire du quartier « Le Clos des Mailles » – 2 <sup>ème</sup> tranche	1 760 401,24	2 105 439,88
2	Assainissement pluvial et construction de trottoirs de la « Rue du Clos du Chauffour »	183 491,59	219 455,94

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement :

N°	OPERATIONS	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1	Aménagement de la grande salle de la Mairie en salle de conseils municipaux et de cérémonies		

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

**4) Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement**

Par son courrier du 1<sup>er</sup> juin 2010, la Direction Départementale des Territoires de l'Oise, demande à la Commune de Ressons-sur-Matz, de désigner 5 propriétaires exploitants ou non (3 titulaires et 2 suppléants) pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière.

Suite aux propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Louis DUMONT,
- Monsieur Alain VANDERSTICHELE,
- Madame Françoise MARIE.

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Baptiste TOUSSAINT,
- Monsieur François BIDART.

**5) O.P.A.C. – Opération « Le Clos des Mailles »**

Avenant au compromis de vente du terrain :

L'avenant n° 3 a pour objet de modifier le prix de vente et de proroger le compromis de vente signé par les deux parties les 26 juin et 10 juillet 2007, modifié par l'avenant n°1 en date du 30 juin et 7 juillet 2008 et modifié par l'avenant n°2 en date du 27 et 28 mai 2009, concernant l'acquisition d'un ensemble immobilier « Le Clos des Mailles » sur la Commune de Ressons-sur-Matz.

L'avenant n° 3 précise que le délai de validité du compromis de vente est reporté au 31 décembre 2010.

Le prix de vente initialement fixé à 550 000 € est porté à 700 000 €.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

### Avenant à la convention de groupement de commandes :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement « Le Clos des Mailles », Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 juin 2008, la commune de Ressons-sur-Matz a décidé de constituer un groupement de commandes avec l'O.P.A.C. de l'Oise pour les travaux de réalisation d'un lotissement de 46 lots à bâtir et de la création d'une voirie ; d'où la signature d'une convention le 7 juillet 2008.

En raison de l'évolution des seuils des procédures fixés par le code des marchés publics, un avenant est nécessaire pour la passation des contrats de travaux par la voie d'une procédure adaptée, les modalités d'ouverture des plis ainsi que la constitution d'une Commission Consultative d'Achats de Travaux du groupement pour l'attribution des marchés précités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

### Désignation des membres de la Commission Consultative d'Achats de Travaux :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement « Le Clos des Mailles », en vue de la passation des contrats de travaux, la Commission Consultative des Achats de Travaux a pour rôle d'émettre un avis avant attribution des marchés de travaux.

La Commission Consultative des Achats de Travaux est constituée de 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant), qui doivent être désignés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est nommé d'office comme titulaire de cette commission.

### 2 candidats se proposent pour le poste de suppléant :

- Monsieur Daniel DELRANC,
- Monsieur Jacques DEMONT.

### Un vote à bulletins secrets est nécessaire, dont le résultat est :

- Monsieur Daniel DELRANC obtient 10 voix,
- Monsieur Jacques DEMONT obtient 2 voix,
- 1 abstention.

Accord du Conseil Municipal pour désigner Monsieur Daniel DELRANC comme suppléant.

### **6) Location de la maison située « 126 Rue de Belloy »**

La délibération de ce point a amené un vote à mains levées, dont le résultat avec une majorité de 7 voix, 3 contre et 3 abstentions, fixe :

- le montant du loyer de la maison située au 126 rue de Belloy à 212,92 €,
- dans la continuité, de nouveaux montants de loyers des logements attribués aux employés communaux, (en fonction de leur état nécessitant des travaux conséquents), sont fixés à :
  - ◆ 14 et 38 rue des Ecoles : 212,92 €,
  - ◆ 242 rue Georges Latapie : 176,53 €.

7) **Zone de loisirs et terrain de pétanque – Résultats de l'appel d'offres**

**4 offres sont parvenues :**

<b>SOCIETES</b>	<b>PRIX H.T.</b>
EIFFAGE TP	92 246,50 €
COLAS	98 064,76 €
EUROVIA	99 476,30 €
VICTOIRE SERGE	150 081,30 €

**Analyse des offres :**

	<b>EIFFAGE</b>	<b>COLAS</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>VICTOIRE</b>
Prix des prestations (60 points)	60	56,4	55,8	36,6
Valeur technique de l'offre (30 points)	20	25	15	0
Quitus de visite (10 points)	10	10	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>91,4</b>	<b>80,8</b>	<b>46,6</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

L'entreprise retenue est la Société COLAS.

Accord des membres du Conseil Municipal.

**8) Délibération du 1<sup>er</sup> juin 2010 modifiée pour le déclassement des parcelles vendues à SODEARIF**

Une modification de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2010 est apportée concernant le déclassement des parcelles B2374, B2373, B1192, B1202, B1194, B1196 et B1197.

Accord du Conseil Municipal.

**9) Questions diverses**

**a. Convention de fourrière avec la S.P.A. pour l'année 2011**

Par son courrier du 13 septembre 2010, la Société Protectrice des Animaux informe la commune de Ressons-sur-Matz que la convention arrive à expiration le 31 décembre 2010.

Une nouvelle proposition est faite pour l'année 2011 basée sur un tarif de 1,00 € par habitant, **soit 1 469 habitants X 1,00 € = 1 469,00 €.**

Accord du Conseil Municipal.

**b. Courrier de Monsieur et Madame PELET sur l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée B2394**

Le 20 octobre 2009, le Conseil Municipal a délibéré et approuvé la demande de Monsieur et Madame PELET, sur leur sollicitation d'acquisition de terrain cadastré B2394, pour le prix de 6,00 € le m<sup>2</sup>.

Par leur courrier du 05 juillet 2010, Monsieur et Madame PELET expriment leur souhait d'une révision à la baisse du prix de vente du terrain.

Résultat du vote à mains levées :

- contre la baisse du prix de vente : 12 voix,
- abstention : 1 voix.

**c. Subvention pour l'association « Paye ton Son »**

Par son courrier du 8 juin 2010, l'association « Paye ton Son » informe le Conseil Municipal, de l'organisation de son 1<sup>er</sup> Festival de Théâtre et de Musique Actuelle intitulé « Festival Paye Ta Scène ». De ce fait, le président Jean-Philippe NAVETEUR sollicite la Commune de Ressons-sur-Matz, pour l'octroi d'une subvention afin de soutenir le projet.

Accord du Conseil Municipal, du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 €.

**d. Courrier de Madame Karine BOURGEOIS du Café de la Gare**

Suite aux travaux de la rue de la Gare, qui aurait entravé la bonne marche de l'activité commerciale du « Café de la Gare », Madame Karine BOURGEOIS demande par courrier une compensation financière.

Une réponse est formulée par Monsieur le Maire, qui selon les textes en vigueur, stipule à la demandeuse de s'adresser au Tribunal Administratif.

**e. Remerciements de Madame Martine VOS, professeur des écoles**

Après 21 ans passés à Ressons-sur-Matz, Madame VOS remercie la Commune pour son cadeau de départ en retraite.

Informations diverses supplémentaires :

- ❖ La vitrification du parquet du gymnase « Marcel DASSAULT » se déroulera du 18 octobre au 12 novembre 2010.
- ❖ L'installation d'une fontaine, face à la mairie, est prévue dans le courant du mois d'octobre 2010.
- ❖ Monsieur Christian HEDUY est nommé référent auprès de la Communauté de Communes pour la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial.
- ❖ Monsieur le Maire informe que Madame Brigitte JORET, agent administratif à la Mairie, quitte la Commune de Ressons-sur-Matz dans le cadre d'une mutation effective au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.**